INSTITUT NATIONAL DE L'ORIGINE ET DE LA QUALITÉ

DECISION N° 2016-S-01

LE DIRECTEUR DE L'INSTITUT NATIONAL DE L'ORIGINE ET DE LA QUALITE,

VU le code rural et de la pêche maritime, et notamment ses articles L 642-11 et R 642-24,

VU l'arrêté du 12 décembre 2012 nommant Monsieur Jean-Luc DAIRIEN directeur de l'Institut national de l'origine et de la qualité,

VU la décision de nomination de Mme Alexandra OGNOV au poste de responsable du pôle des produits agricoles et agroalimentaires,

VU l'instruction de service 2013-IS-01 du 2 avril 2013,

DECIDE

- ARTICLE UNIQUE -

Délégation est donnée à Mme Alexandra OGNOV, responsable du pôle «produits agricoles et agroalimentaires», pour signer au nom du Directeur les documents suivants :

1- La transmission aux administrations des projets de texte et d'arrêtés de campagnes, ayant été soumis à l'approbation des instances compétentes ou à leur avis,

2- La transmission aux administrations et la diffusion des avis de mise en œuvre de procédure nationale d'opposition,

3- Les propositions d'homologations des cahiers des charges (reconnaissance de l'AOP, IGP, STG relevant du comité national des appellations laitières, agroalimentaires et forestières et du comité national IGP, LR, STG, modification d'un cahier des charges existant),

4- La transmission au ministère chargé de l'agriculture des documents nécessaires à l'instruction européenne des dossiers (demande d'enregistrement ou de modification de cahier des charges en AOP, IGP ou STG, réponses aux questions de la Commission Européenne),

5- Les courriers de saisine des commissions transversales et le cas échéant, d'experts spécialisés,

6- Les courriers de fin de consultation publique européenne (AOP, IGP, STG) pour les autres états membres et pays tiers,

Fait à Montreuil, le 22 mars 2016

Le Directeur de l'INAO

Jean-Luc DAIRIEN

INAO
12, RUE HENRI ROL-TANGUY
TSA 30003
93555 MONTREUIL-SOUS-BOIS CEDEX - FRANCE
TEL. +33 (1) 73 30 38 99 / TELECOPIE : +33 (1) 73 30 38 04
www.inao.gouv.fr